DEPARTEMENT DE LA VIENNE

DELIBERATION N° 2024.4.8 Nomenclature N° 8.2

ARRONDISSEMENT DE CHATELLERAULT

# CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LOUDUN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LOUDUN

**SEANCE DU 8 JUILLET 2024** 

Date de la convocation L'an deux mille vingt quatre,

le huit juillet,

Nombre de conseillers à 19 H 00, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action

En exercice 17 Sociale,

Présents 14 s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Votants 15

Mme Laurence MOUSSEAU, Vice-Présidente.

#### **ETAIENT PRESENTS:**

Mme MOUSSEAU, M. DOUX, Mme ENON, Mme MAUBERGER, M. GANDIER, Mme PINEAU, M. TOURAINE, M. FORTIN, M. LAMBERT, Mme MIRAULT, Mme ETOURNEUX, Mme VAY, Mme POUZIN, Mme BOURGERIE.

#### **EXCUSES:**

M. DAZAS, Mme LIEBOT.

Pouvoir de Mme Stéphanie LIEBOT à Jean-Louis DOUX

ABSENTE:

Mme VAUCELLE.

## **OBJET DE LA DELIBERATION:**

Convention de partenariat entre le CCAS et le GIP-FCIP-CFA Académique

### Madame la Vice-Présidente donne lecture du rapport suivant :

Le Lycée Guy Chauvet accueille des apprentis, par le biais de sa section BTS Services Informatiques aux organisations.

Pour soutenir la mise en œuvre de cette section, il est proposé de signer une convention entre le CCAS et le GIP-FCIP-CFA Académique afin de proposer à un apprenti maximum une location à la semaine. Cette disposition s'appliquera dans le seul cas où celui-ci aurait besoin de louer deux logements pour mener à bien leur apprentissage (1 logement proche du lieu d'apprentissage et un logement proche du lycée).

La particularité de cette convention réside donc dans le fait que cet apprenti aurait la possibilité de régler uniquement les semaines de présence et qu'un tarif à la semaine serait appliqué dans les conditions ci-après.

✓ Chambre au sein d'un appartement T4 (charges comprises) - Par mois : 243.54 €
(Tarif 2023)

A la semaine (conditions particulières) : 60.89 € (tarifs 2023)

.../...

Accusé de réception de la Sous-Préfecture

Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le : .....?..\lambda...\la

Publié le : . . . 2, 4, JUIL, 2024

Notifié le : .....

Accusé de réception en préfecture 086-218601375-20240708-2024-4-8-DE Date de télétransmission : 24/07/2024 Date de réception préfecture : 24/07/2024 Après examen, les membres du Conseil d'Administration, à l'unanimité, émettent un avis favorable sur les tarifs 2024 suivants :

✓ Chambre au sein d'un appartement T4 (charges comprises) - Par mois : 269.18 € (Tarif au 1<sup>er</sup> juillet 2024)

A la semaine (conditions particulières) : 67.30 € (tarifs au 1<sup>er</sup> juillet 2024), et autorisent Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention à intervenir.

Pour extrait conforme, La Vice-Présidente, Laurence MOUSSEAU

Accusé de réception en préfecture 086-218601375-20240708-2024-4-8-DE Date de télétransmission : 24/07/2024 Date de réception préfecture : 24/07/2024